

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la Communauté de Communes du Pont du Gard et jointe au compte administratif de l'exercice 2021

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRE en date du 07/08/2015, dans les communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au compte administratif (article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). La forme de cette note de présentation brève et synthétique reste à l'appréciation des collectivités locales.

I. DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD

A. Informations statistiques, fiscales et financières à partir de la fiche individuelle DGF 2021

Code SIREN :	243000684
Régime Fiscal :	Fiscalité professionnelle unique
Nombre de Communes membres :	17
Population totale INSEE au 01.01.2021 :	26 449
Population totale DGF au 01.01.2021 :	27 635
Potentiel fiscal :	7 190 896
Potentiel fiscal par habitant :	260.209734
Coefficient d'intégration fiscale (CIF) :	0.290636
Dotations d'intercommunalité 2021 :	183 911
Dotations de compensation 2021 :	631 217

B. Principaux ratios financiers 2021 de la Communauté de Communes du Pont du Gard

Budget principal

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population (en euros / habitant)	690.33
2	Produit des impositions directes / population (en euros / habitant)	104.64
3	Recettes réelles de fonctionnement / population (en euros / habitant)	744.17
4	Dépenses d'équipement brut / population (en euros / habitant)	9.55
5	Encours de dette / population (en euros / habitant)	38.40
6	DGF / population (en euros / habitant)	30.82
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (%)	30.36
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (%)	93.34

9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (%)	1.28
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (%)	5.16

II. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

A. Compte administratif du budget principal 2021

BUDGET PRINCIPAL CA 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2020		9 262 866,65 €		1 096 454,09 €		10 359 320,74 €
Opérations de l'exercice	18 704 506,21 €	19 863 517,13 €	554 801,71 €	532 196,45 €	19 259 307,92 €	20 395 713,58 €
TOTAUX	18 704 506,21 €	29 126 383,78 €	554 801,71 €	1 628 650,54 €	19 259 307,92 €	30 755 034,32 €
Résultats de clôture		10 421 877,57 €		1 073 848,83 €		11 495 726,40 €
Restes à réaliser			192 914,99 €	132 845,10 €	192 914,99 €	132 845,10 €
TOTAUX CUMULES	18 704 506,21 €	29 126 383,78 €	747 716,70 €	1 761 495,64 €	19 452 222,91 €	30 887 879,42 €
Résultats 2021		10 421 877,57 €		1 013 778,94 €		11 435 656,51 €

B. Présentation consolidée des comptes administratifs des budgets annexes 2021

Les budgets annexes, au nombre de 6 en 2021, concernaient les ateliers relais, les ordures ménagères, l'assainissement non collectif, la halte fluviale, la mutualisation et la GEMAPI.

BUDGETS ANNEXES CA 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2020		631 881.07 €	4 106.32 €		4 106.32 €	631 881.07 €
Opérations de l'exercice	2 148 508.42 €	1 793 357.79 €	169 292.16 €	165 521.69 €	2 317 800.58 €	1 958 879.48 €
TOTAUX	2 148 508.42 €	2 425 238.86 €	173 398.48 €	165 521.69 €	2 321 906.90 €	2 590 760.55 €
Résultats de clôture		276 730.44 €	7 876.79 €			268 853.65 €
Restes à réaliser			50 354.06 €		50 354.06 €	
TOTAUX CUMULES	2 148 508.42 €	2 425 238.86 €	223 752.54 €	165 521.69 €	2 372 260.96 €	2 590 760.55 €
Résultats 2021		276 730.44 €	58 230.85 €			218 499.59 €

III. ELEMENTS MARQUANTS EN 2021 POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD

- A l'instar des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale, la Communauté de Communes du Pont du Gard a, face au contexte de crise sanitaire, continué d'adopter de multiples mesures destinées à :
 - garantir la protection des personnes,
 - répondre aux soubresauts de la crise économique actuelle,
 - renforcer le soutien au tissu économique local, en renforçant son soutien au Fonds Régional L'OCCAL via un abondement de 50 000,00 € en 2021 pour le porter à 102 000 €.

- La Communauté de Communes du Pont du Gard a participé activement à un centre de vaccination à travers la mise à disposition de personnel destiné à en permettre le fonctionnement.

- Réalisation du projet de territoire pour le mandat 2020-2026 qui s'articule autour de 4 priorités :
 - Un territoire de transition économique durable
 - Un territoire attractif
 - Un territoire de coopération
 - Un territoire qui rayonne

- Au niveau budgétaire, il est à retenir la poursuite des compétences et différentes actions de la Communauté de Communes du Pont du Gard en mode plus ou moins dégradé tout au long de l'année :
 - Animation du réseau de lecture publique sur le territoire intercommunal
 - Poursuite du Bus de la Mer

- Poursuite de la compétence « Petite Enfance » favorisant l'accueil collectif et individuel par la mise à disposition de lieux de ressources pour les professionnels et les parents
- Poursuite des actions de formation en faveur des agents
- Poursuite des actions liées à la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et à leur valorisation
- Maintien des missions de « police intercommunale ». Action du CISPD dédiée aux « 1eres assises des violences faites aux femmes dans le Gard » réalisée le 14/09/2021
- Elaboration d'un diagnostic Risques Psycho-sociaux
- Mise à disposition d'un agent au centre de vaccination intercommunal

- Maintien de l'effort en matière d'accueil et de promotion du territoire au travers de la SPL « destination Pays d'Uzès Pont du Gard » ;
- Acquisition d'une interface pour le SIG, d'ordinateurs portables, engagement de la dépense relative à un logiciel de dématérialisation pour les ADS, ...
- Ouverture en septembre 2021 de l'espace de coworking et d'un espace Entreprises à Remoulins destinés à accueillir et accompagner les entreprises sur le territoire.
- Etudes sur l'extension et la revitalisation de la zone d'activités de Domazan.
- Développement de modes de mobilité durables via plusieurs actions :

- Adhésion au rézo pouce mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard
- Location de vélos possible pour les habitants du territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard

- Poursuite de l'étude partagée avec la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien d'accompagnement en vue de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET). Il est rappelé ici que la réalisation d'un PCAET est une obligation légale pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Ce PCAET qui fait partie du Contrat de Transition Ecologique et du Contrat d'objectif ADEME lié à ce Contrat de Transition Ecologique est de ce fait réalisé de manière mutualisée et dans de meilleures conditions financières pour la Communauté de communes du Pont du Gard.
- Enfin, l'exercice 2021 a été marqué d'un point de vue comptable et budgétaire par le choix d'opter pour la nomenclature M57 en lieu et place de la nomenclature M14 à partir du 01/01/2022 ainsi que par la suppression du budget annexe GEMAPI au 31/12/2021, lequel sera intégré au budget principal dès le 01/01/2022.
- Une démarche de simplification budgétaire a également été engagée en supprimant les régies d'avances dépenses des structures petite enfance au 01/10/2021.
- Conception, réalisation et mise en œuvre d'une nouvelle identité visuelle pour la collectivité.

IV. CARACTERISTIQUES BUDGETAIRES, FINANCIERES, COMPTABLES ET FISCALES 2021

A. Caractéristiques comptables et budgétaires 2021

La Communauté de Communes du Pont du Gard n'a pas eu recours à :

- De délégation de service public
- De concession d'aménagement
- De contrat de partenariat public-privé tel que prévu à l'article L1414-1 du Code Général

Par délibération en date du 09 mars 2015, la collectivité a adhéré à l'Agence France Locale qui a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. La souscription au capital s'est élevée à 33 100.00 euros établi sur la base des Comptes de l'exercice [n-2] de la Communauté de Communes du Pont du Gard (en incluant les budgets annexes).

Par délibération en date du 18 décembre 2017, la collectivité a doté en capital la SPL « Destination Pays d'Uzès Pont du Gard » pour un montant de 50 000.00 € correspondant à 50 actions de 1 000.00 €.

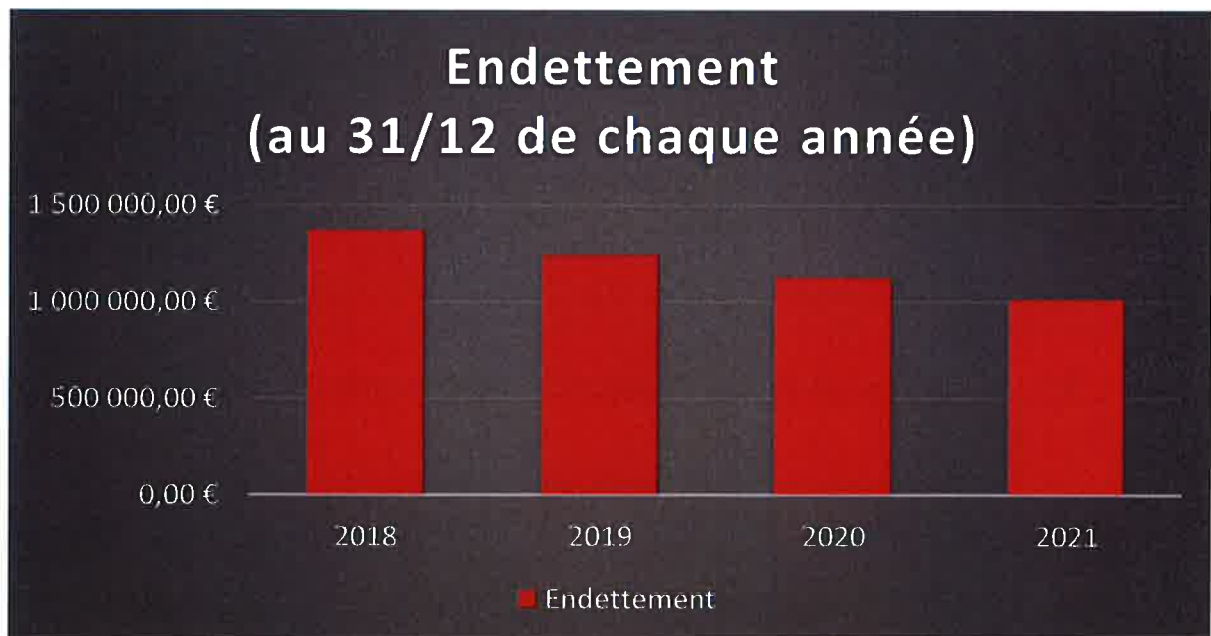
Par délibération en date du 24 juin 2019, la collectivité a adhéré à la coopérative CITRE (SCIC) dans le cadre de la mise à disposition d'une partie de la toiture du bâtiment artisanal composé de 4 ateliers situé à THEZIERS (30390) afin d'installer un équipement de production d'électricité à partir de l'énergie radiative du soleil. La collectivité est devenue membre associé en souscrivant 10 parts pour un montant total de 500,00 euros (budget annexe Ateliers relais).

B. Liste des fonds de concours attribués en 2021

Néant

C. Caractéristiques financières 2021

Budget principal



La Communauté de Communes du Pont du Gard apporte son soutien au secteur du logement social à travers l'octroi de garanties d'emprunt visant à développer l'offre sur le territoire intercommunal. Elle garantit 13 emprunts concernant des logements d'intégration ou des logements adaptés réalisés par Vaucluse logement ou Habitat du Gard sis à Montfrin, Théziers,

Aramon mais également depuis la modification de ses statuts en juillet 2016 la réhabilitation de 102 logements collectifs à Aramon.

Aucune échéance n'est versée actuellement par la Communauté de Communes du Pont du Gard pour ces emprunts dits « garantis » et la réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peut accorder la collectivité.

Budget annexe Ateliers relais

Un des emprunts du budget principal concerne pour partie les ateliers relais. Cette partie est ainsi supportée par le budget annexe via une créance du budget principal sur ce budget annexe (paiement des échéances par le budget principal et remboursement par le budget annexe sur le budget principal). Le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 286 665.25 €.

Budget annexe Ordures ménagères

Le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 20 291.96 €.

D. Caractéristiques fiscales 2021

Année	Libellé	Taux
2021	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26.57 %
	Taxe foncière sur les propriétés bâties	3.00 %
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2.85 %
	Taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM)	<ul style="list-style-type: none"> - SMICTOM Rhône Garrigues : 15.70 % - SICTOMU : 13.10 % - Régie de la Communauté de Communes du Pont du Gard (budget annexe ordures ménagères) : 15.20 %

E. Liste des organismes pour lesquels la collectivité a versé une contribution supérieure à 75 000 €

ORGANISMES	MONTANT 2021
<p>EPIC Office Intercommunal de Tourisme transformé en SPL Destination « Pays d'Uzès Pont du Gard » en 2018</p>	<p>426 000,00 €</p>



V. EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD EN 2021

Les agents (titulaires ou contractuels) de la Communauté de Communes exercent des métiers de proximité pour mettre en œuvre les projets votés par les élus. Au 31 décembre 2021, les effectifs de l'intercommunalité sont de 162 agents dont 112 agents titulaires ou stagiaires de la Fonction Publique Territoriale (150 en 2020, 117 en 2019, 115 en 2018, 114 en 2017, 109 en 2016), 50 agents non titulaires (Contrat à Durée Indéterminée de Droit Public, Emplois aidés, Contrat à Durée Déterminée, Apprentis) (34 en 2020, 35 en 2019, 18 en 2018, 23 en 2017, 27 en 2016).

Le nombre d'agents titulaires s'élève à 112 (116 en 2020, 117 en 2019, 115 en 2018, 114 en 2017, 109 en 2016) représentant 109.08 (113.08, 114.08 en 2019, 112.31 en 2018, 111.02 en 2017, 106,34 en 2016) équivalent temps plein alors que les 50 (34 en 2020, 35 en 2019, 18 en 2018, 23 en 2017, 27 en 2016) agents non titulaires correspondent à 46.77 (31.85 en 2020, 31.35 en 2019, 18 en 2018, 22,54 en 2017, 26.62 en 2016) équivalent temps plein.

